

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2017 à 20 H 30**

*Commission n° 1 « La Ville au service des Riomais » : réunie le 09/03/17*

*Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » : réunie le 07/03/17*

*Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 08/03/17*

*Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 09/03/17*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **EXPOSE DU MAIRE**

#### **FINANCES – MARCHES - TRAVAUX**

- 1 – Liste des marchés conclus en 2016
- 2 – Guide des achats publics en procédure adaptée : modification
- 3 – Ecole Maurice Genest - fourniture et installation de mobilier scolaire, de restauration, de bureau et petit équipement et agencement, fourniture et installation de mobilier pour les salles de classe et BCD : attribution des marchés
- 4 – Avenue de Châtel-Guyon - restructuration des réseaux et aménagement : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 5 – Site de l'ancien lycée Gilbert Romme - création d'une voirie de liaison : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 6 – Gymnase La Varenne – réhabilitation : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 7 – Services publics de l'eau et de l'assainissement : saisine de la commission consultative des services publics locaux
- 8 – Rapport d'observations définitives (ROD) de la Chambre Régionale des Comptes sur la « politique en faveur du spectacle vivant » : bilan annuel des actions entreprises suite aux observations reçues
- 9 – Titres payables par INTERNET (TIPI) : mise en place
- 10 – Tarifs des services à la population pour 2017

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- 11 – Tableau des effectifs 2017 : transformation des postes au 1<sup>er</sup> avril 2017
- 12 – Attribution d'une indemnité d'études surveillées aux professeurs des écoles
- 13 – Mise à disposition d'un agent auprès de la Fédération Française de RUGBY : Information du conseil municipal

#### **URBANISME – TRAVAUX**

- 14 – 30 rue du Creux – projet de logements locatifs sociaux : revente de la parcelle cadastrée BC n° 306 à Auvergne Habitat
- 15 – Rue Grégoire de Tours : convention avec Orange pour l'installation d'équipements techniques, sur une portion de la parcelle AV 17
- 16 – Route d'Ennezat : participation à l'aménagement de l'accès technique au golf
- 17 – Tags et graffitis : modalités d'enlèvement à titre gratuit

## **SPORTS**

- 18 – « Mon été au Cerey » : partenariat avec l'association Concordia Auvergne pour l'organisation d'un chantier international

## **CULTURE**

- 19 – Forum REXY : demandes de subventions au titre des travaux de réhabilitation
- 20 – Association Nationale des Ecoles d'Arts Territoriales de pratiques amateurs (ANEAT) : adhésion de la Commune
- 21 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association « Les Abattoirs »

## **EDUCATION JEUNESSE**

- 22 – Construction d'une cuisine centrale de restauration scolaire et mise en conformité des satellites : demande d'aide au titre du fonds régional en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de service auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes
- 23 – Règlement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires : modification du règlement - INFORMATION

## **SOCIAL**

- 24 – Fonds d'Initiative Insertion Prévention : association « Vivre ensemble au Couriat »

## **ADMINISTRATION GENERALE – DIVERS**

- 25 – Occupation du domaine public par les commerces : bilan de l'expérimentation menée en 2016 sur la création de terrasses sur les places de stationnement - INFORMATION
- 26 – Etude de revitalisation et de programmation du centre-ville de Riom : mise en place d'un groupement de commandes – INFORMATION
- 27 – Prestations d'investigations complémentaires non intrusives (géo-détection) : transaction amiable

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.